



Mairie  
de  
**AIGALIERS**  
30700

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 27 Janvier 2021**  
**Mairie d'AIGALIERS**

Présents : Messieurs BORDEL Jean-Luc, BOYER Daniel, MARREL Jérôme, MARTIN Roger, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean  
Mesdames BONZI Frédérique, ANDRÉ Sarah, ETIENNE Fidjy, CHAZEL Mélissa, GLOANEC Marie-Lise, ULRICH Rachel

Pouvoir : Monsieur TALLARON Jérôme a donné pouvoir à Madame GLOANEC Marie-Lise

Excusés : Mme Julie LEVY, M. Johnny LOYAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame Rachel ULRICH est désignée secrétaire de séance.

**✓ Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 18 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**✓ Choix du maître d'œuvre pour le projet d'assainissement collectif dans le cœur des hameaux de Bourdiguet, Aigaliers, Marignac, Gattigues et Foussargues**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée pour désigner un maître d'œuvre, pour le projet d'assainissement collectif dans le cœur des hameaux de Bourdiguet, Aigaliers, Marignac, Gattigues et Foussargues. Pour l'étude et le suivi de ces éventuels travaux, il est nécessaire de faire appel à un bureau de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que 5 offres ont été déposées dans les délais par les entreprises suivantes : Cereg, Inframed Ingenieurs Conseils, Cabinet d'Etude René Gaxieu, Rhône Cévennes Ingénierie et RX Ingénierie.

Au vu de l'analyse des offres effectuée par la Commission Appel d'Offres et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SARL Rhône Cévennes Ingénierie pour un forfait provisoire de rémunération fixé à 47 750 € HT.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de confier à l'entreprise Rhône Cévennes Ingénierie, la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'assainissement collectif au cœur des hameaux, pour un forfait provisoire de rémunération fixé à 47 750 € HT.

✓ **Présentation du projet de la sortie Nord de la Traverse du Camp des Baumes réalisé par le bureau d'étude Arnal**

Monsieur Jean-Luc BORDEL, adjoint, présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet de la sortie Nord de la Traverse du Camp des Baumes, élaboré par le cabinet Arnal.

L'objectif est de sécuriser la Traverse de Camp des Baumes, en créant une sortie côté Nord, sur la RD n°115.

L'urbanisation du quartier Camp des Baumes date de 1990 avec la délivrance d'un premier permis de construire. Depuis, quinze habitations ont été construites, dont deux gîtes aux normes d'accueil handicapés.

Ce quartier est desservi par une seule voie côté RD n°125. C'est une impasse particulièrement étroite, ce qui génère des difficultés de circulation : croisements des véhicules, accès camions de collecte des ordures ménagères, accès pour les secours, camions pour travaux, livraisons...

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé en 2006 a confirmé la densification de ce quartier. Un emplacement réservé (N° 12) a été prévu pour prolonger cette impasse qui sortira sur la RD n°115 côté Nord. Cette traversée Nord / Sud sécurisera ce quartier et le rendra plus facilement accessible aux secours.

La Commune s'est assurée la maîtrise foncière relative à cette nouvelle voie qui aura une emprise de plus de 8 m, conformément aux prescriptions du P.L.U.

Un bornage a été effectué ; Une place de retournement a déjà été créée et lors d'une demande d'alignement, un retrait a été exigé pour élargir sur un tronçon de l'impasse Camp des Baumes.

La Commune a acquis la parcelle cadastrée n° AO 658 pour améliorer la visibilité en sortie sur la RD n°115.

Il s'agit également de sécuriser tout ce quartier face aux risques incendie.

Le risque incendie est à prendre en compte puisque le nombre d'habitations est en augmentation : d'autres parcelles constructibles sont disponibles pour de nouvelles habitations ; et ce quartier reste boisé en résineux.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre des « Amendes de police » sera déposé auprès des services du département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Avant-projet présenté.

La séance est levée à 19h40.